

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 41 du 4 juin 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE TEMPORAIRE

Texte 12

AVIS

de concours sur titres pour le recrutement en 2021 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 22 avril 2021

AVIS de concours sur titres pour le recrutement en 2021 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Du 22 avril 2021

NOR A R M E 2 1 0 1 0 1 7 V

Référence(s) :

- Code de la défense.
- Décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002 fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (JO n° 299 du 24 décembre 2002, texte n° 17).
- Arrêté du 27 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (JO n° 169 du 24 juillet 2007, texte n° 26).
- Décision du 19 novembre 2020 portant délégation de signature (direction centrale du service de santé des armées) (n.i. BO ; JO n° 282 du 21 novembre 2020, texte n° 17).

Texte(s) abrogé(s) :

- [Avis du 07 octobre 2020 de concours sur titres pour le recrutement en 2021 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.](#)

Référence de publication :

1. GÉNÉRALITÉS.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juin 2007 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, un concours sur titres est ouvert pour le recrutement en 2021 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées.

Un arrêté d'ouverture des postes fixera le nombre de places à ce recrutement.

Une circulaire de la direction de la formation, de la recherche et de l'innovation fixera les modalités pratiques d'organisation.

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'école du Val-de-Grâce, bureau gestion des concours, 1, place Alphonse-Laveran, 75230 Paris Cedex 05, pour le vendredi 3 septembre 2021, terme de rigueur.

2. TEXTE ABROGÉ.

L'[avis du 7 octobre 2020](#) de concours sur titres pour le recrutement en 2021 dans le corps des cadres de santé militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées est abrogé.

3. PUBLICATION.

Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
directeur central adjoint du service de santé des armées,*

Jean-Bernard ORTHLIEB.